
Pourquoi adhérer à Nexem ?

Nexem est un projet collectif, dont la réussite repose sur l'engagement et l'investissement de tous les acteurs concernés, adhérents, délégations régionales, représentants nationaux, équipes du siège...

C'est également un projet politique fort au service de valeurs humaines et de finalités sociales : l'organisation porte ainsi l'ambition de promouvoir le modèle associatif comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive.

Nexem s'est par ailleurs fixée comme objectif d'apporter une réponse nouvelle aux enjeux du secteur et aux attentes des associations. A ce titre vous trouverez ainsi à Nexem :

1 | Un projet conventionnel au service d'une branche forte

Si le constat de l'obsolescence des conventions collectives est établi par tous, il n'a jamais jusqu'à maintenant pu se traduire par une action concrète et négociée en faveur d'un nouveau cadre juridique.

La force nouvelle incarnée par Nexem permet de porter un projet conventionnel pour enfin doter le secteur d'une convention collective unique et la branche professionnelle d'une visibilité et une reconnaissance à la hauteur de son importance dans les politiques publiques.

Etre adhérent de Nexem, c'est appartenir au représentant majoritaire des employeurs du secteur sanitaire social et médico-social à but non lucratif *, le seul à même de demander l'extension d'un texte conventionnel et donc d'être en capacité de créer un nouvel environnement conventionnel pour la branche.**

* Les arrêtés de représentativité patronale au niveau de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif (BASS), annoncés au printemps, le confirmeront.

** Selon les nouvelles règles posées par la loi de 2014.

2 | La représentation politique des employeurs du secteur et l'investissement des politiques publiques

Notre secteur souffre d'une visibilité médiatique et politique insuffisante, en partie due à nos difficultés à offrir une représentation collective et cohérente de ce que nous sommes. Nexem est la concrétisation de la volonté pour les employeurs du secteur de parler d'une même voix et ainsi d'intervenir efficacement dans tous les lieux où se discutent les enjeux employeurs et les politiques publiques qui impactent l'action des associations, en complémentarité des unions et mouvements.

L'influence de Nexem se traduit par un fort investissement dans les instances européennes, nationales (CNSA, CNOSS, ANESM, CNCPPH, CNS...) et territoriales (CRSA, CDCA, conseils territoriaux de santé, CPNE-FP, Crefop, délégations régionales UDES, conseils prud'homaux...).

Etre adhérent de Nexem, c'est s'assurer d'une représentation politique du secteur et d'un investissement des politiques publiques.

3 | Un soutien à l'innovation sociale et une démarche prospective

La mission dédiée à l'innovation sociale et à la prospective de Nexem a pour objectif de répondre aux enjeux de la multiplication et de la complexification des besoins en matière d'accueil et d'accompagnement des plus fragiles. Elle favorise ainsi le développement et de déploiement de dispositifs innovants portés par les associations.

Grâce à votre adhésion à Nexem, vous pouvez contribuer vous aussi à l'invention de nouveaux modes d'accompagnement et de partage, à leur modélisation et à leur diffusion sociétale et politique.

Etre adhérent de Nexem, c'est soutenir l'innovation sociale et bénéficier, à titre individuel, d'une expertise et d'un échange de pratiques. C'est également profiter d'une veille, de données chiffrées et d'une analyse prospective mise à disposition par Nexem.

4 | Une vie régionale dynamique et structurée

Avec ses 17 délégations régionales, ses 650 membres actifs et sa représentation dans de nombreuses instances territoriales (agences régionales de santé, conférences régionales de la santé et de l'autonomie, CPNE-FP, Udes, CDCA, conseillers prud'hommes et autres instances locales...), Nexem bénéficie d'une capacité d'action significative à l'échelon local, départemental et régional, en cohérence avec les problématiques des associations.

Ces délégations sont aussi des lieux d'échanges, d'informations, de débats et de portage collectif.

Etre adhérent de Nexem, c'est bénéficier de 79 délégués régionaux à votre écoute, appuyés par 6 conseillers Nexem en charge de l'animation de la vie régionale et profiter ainsi d'un véritable réseau de proximité.

5 | Des services dans 9 domaines d'expertise

Nexem a développé pour ses adhérents une gamme complète de services autour de 9 domaines d'expertise (droit social, RH, gestion financière et budgétaire, évaluation/ qualité/ gestion des risques, gouvernance associative, stratégies de développement, droit des usagers et obligations des ESMS, responsabilité sociétale des organisations (RSO), systèmes d'information et transformation numérique) permettant de couvrir l'ensemble des besoins d'une association gestionnaire.

L'accompagnement Nexem c'est :

- une équipe de juristes et de conseillers qui répond par téléphone ou par mail à toutes vos questions relatives au droit social, à la gestion et au fonctionnement des ESMS et des organisations ;
- une offre d'audit et de conseil sur site (accompagnement à la renégociation d'accords collectifs, à la refonte du projet associatif...);
- un centre de formation pour acquérir de l'expertise dans vos domaines d'activité ;
- de l'information ciblée, des dossiers, des guides techniques et des outils disponibles sur le site nexem.fr ;
- des Matinales d'informations juridiques et des Clubs RH en régions.

Etre adhérent de Nexem, c'est disposer de tous les outils pour exercer votre activité, avec l'assurance que l'offre de services se développe au plus près de vos besoins.

**Pour connaître les conditions d'adhésion,
contactez Meriem Chakat par email :**

m.chakat@nexem.fr